



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 26 juin 2019
Procès-verbal n° 44

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Éric MAIOROFF et Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE
Excusé M. Gérard MOUSSAC

Approbation du PV n° 43 sans modification

Accessions et rétrogradations

à la fin de la saison 2018-2019 avec 2 descentes de R3

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1 1 poule	Accessions en R3 : 2	Antran (1) et Neuville (1)
	Rétrogradations en Départemental 2 : 2	Poitiers Asppt (1) (FG) et Montamisé (1)
Départemental 2 2 poules	Accessions en Départemental 1 : 2	A : L'Envigne (1) B : Verrières (1)
	Rétrogradations en Départemental 3 : 4	A : Vouillé (1) et Naintré (2) B : Sud Vienne région de Couhé (1) et Vivonne (1)
Départemental 3 3 poules	Accessions en Départemental 2 : 4	A : Marigny St Léger (1) et Cernay (1) B : St Benoît (2) et Leignes sur Fontaine (1) ③ C : Mignaloux Beauvoir (2)
	Rétrogradations en Départemental 4 : 6	A : Antoigné (1) et ASM (1) B : Sillars (1) et Poitiers Baroc (1) C : St Maurice Gençay (1) et St Saviol (1)
Départemental 4 4 poules	Accessions en Départemental 3 : 6	A : Avanton (1) et Neuville (3) ③ B : St Julien l'Ars (2) C : Chasseneuil St Georges (2) et Poitiers Gibauderie (1) D : ACG Foot Sud 86 (2) et Mazerolles Lussac (1)
	Rétrogradations en Départemental 5 : 8	A : Champigny (1) et La Pallu (2) B : Châteauneuf Targé (1) (radiation) et Montamisé (2) C : Iteuil (1) et Poitiers St Éloi (2) D : Poitiers Asppt (2) (FG) et La Ferrière / Magné (1)



Départemental 5	Accessions en Départemental 4 : 8	A : Coussay (1) B : Leigné sur Usseau (2) C : Bonnes (1)	D : Vivonne (2) et Château Larcher (2) E : Poitiers Cep (2) et Vendelogne (1) ③ F : Buxerolles (3) et Jaunay Clan (2)
	6 poules	Rétrogradations en Départemental 6 : 6	A : St Genest d'Ambière (2) B : Bonneuil Matours / Archigny (2) (FG) C : Queaux Moussac / Verrières (1) D : St Maurice Gençay (2) (FG) E : Poitiers Baroc (2) (FG) F : Poitiers Asptt (3) (FG) et La Pallu (3) ⑤
Départemental 6	6 poules de Niveau 1	Accessions en Départemental 5 : 6	A : Ouzilly / Colombiers (1) et Beuxes (1) ⑥ B : Marigny St Léger (2) C : Aailles en Châtellerault (3) et Châtellerault Réunionnais (1) ④ D : Leignes sur Fontaines (2) et ACG Foot Sud 86 (3) ① E : Payroux (2) ② F : Poitiers Beaulieu (1)

- ① Suite à la radiation de Châteauneuf Targé
- ② 2ème de la poule à la place de Smarves (2) suite à la fusion Smarves / Iteuil
- ③ Poitiers Asptt (1) ne s'engage pas en Départemental 2
- ④ Poitiers Asptt (1) s'engage en Départemental 5 à la place de Poitiers Asptt (2)
- ⑤ En raison de la rétrogradation de La Pallu (2)
- ⑥ En raison de la rétrogradation de La Pallu (3)

En bleu, les modifications intervenues depuis la dernière publication

A noter : toutes les équipes classées 2^{èmes} du Niveau 1 de Départemental 6 qui le pouvaient ont accédé.

FUSION

- fusion des clubs de Pleumartin et La Roche Posay. Le nom du nouveau club est Union Pleumartin La Roche Posay FC.

DÉPARTEMENTAL 1

(sous réserve de l'approbation du Comité de Direction du 01/07/19)

BUXEROLLES (2)
 CHASSENEUIL ST GEORGES (1)
 CHÂTEAU LARCHER (1)
 FLEURE (1)
 L'ENVIGNE (1)
 LIGUGE (3)
 LUSIGNAN (1)
 NIEUIL L'ESPOIR (1)
 OZON (1)
 POITIERS 3 CITES (1)
 VERRIÈRES (1)
 VICQ SUR GARTEMPE (1)



DÉPARTEMENTAL 2

(sous réserve de l'approbation du Comité de Direction du 01/07/19)

Poule A

AVAILLES en CHATEL (1)
 BEAUMONT ST CYR (2)
 BOIVRE SPORTING CLUB 2015 (1)
 CENON sur VIENNE (1)
 CERNAY . ST GENEST (1)
 CHAUVIGNY (3)
 LOUDUN (1)
 MARIGNY ST LÉGER (1)
 MIGNE AUXANCES (2)
 MONTAMISE (1)
 NORD VIENNE (1)
 THURE BESSE (1)

Poule B

ACG FOOT SUD 86 (1)
 BRION - ST SECONDIN (1)
 LEIGNES SUR FONTAINE (1)
 MIGNALOUX BEAUVOIR (2)
 MONTMORILLON (3)
 NOUAILLE (2)
 ROUILLE (1)
 SÈVRES ANXAUMONT (1)
 SMARVES . ITEUIL (1)
 ST BENOÎT (2)
 ST JULIEN L'ARS (1)
 USSON . L'ISLE (1)

DÉPARTEMENTAL 3

(sous réserve de l'approbation du Comité de Direction du 01/07/19)

Match n° 20694743 ; Poitiers St Eloi (1) È Payroux (1) en poule C du 05/05/19

Match arrêté à la 90ème minute.

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Payroux (1) pour avoir quitté le terrain pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers St Éloi (1) avec 4 buts à 0.

Dossier classé.

Poule A

ANTRAN (2)
 AVANTON (1)
 CERNAY . ST GENEST (2)
 CHASSENEUIL . ST GEORGES (2)
 CHAT PORTUGAIS (2)
 COUSSAY LES BOIS (1)
 INGRANDES / ANTOIGNE (1)
 LEIGNE SUR USSEAU (1)
 MIREBEAU (1)
 NAINTRE (2)
 NEUVILLE (3)
 OYRE DANGE (2)

Poule B

BEAUMONT ST CYR (3)
 BIARD (1)
 CIVAUX (1)
 FLEURE (2)
 JAUNAY CLAN (1)
 LA PALLU (1)
 POITIERS 3 CITES (2)
 POITIERS GIBAUDERIE (1)
 ST JULIEN L'ARS (2)
 ST SAVIN ST GERMAIN (2)
 VALDIVIENNE (1)
 VOUILLE (1)

Poule C

ACG FOOT SUD 86 (2)
 BERUGES (1)
 BRION - ST SECONDIN (2)
 FONTAINE LE COMTE (2)
 LUSIGNAN (2)
 MAZEROLLES / LUSSAC (1)
 NIEUIL L'ESPOIR (2)
 PAYROUX (1)
 POITIERS CEP 1892 (1)
 POITIERS ST ÉLOI (1)
 SUD VIENNE reg. COUHE (1)
 VIVONNE (1)

DÉPARTEMENTAL 4

Courriel du club de Château Larcher :

La Commission ne pourra pas accéder à la demande du club compte tenu de sa situation géographique et de son statut d'accédant.

Match n°20694822 : La Pallu (2) È Poitiers 3 cités (3) en poule A du 26/05/19.

Courrier recommandé du club de Loudun.

Considérant le contenu des rapports, la Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline.

**Match n°20695266 : Charroux Mauprévoir (1) È Châtain (1) en poule A du 26/05/19.**

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline qui confirme le résultat du match à savoir 1 à 2 en faveur de l'équipe de Châtain (1).

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ

(sous réserve de l'approbation du Comité de Direction du 01/07/19)

DEPARTEMENTAL 1

BRESSUIRE (2)
CENON SUR VIENNE (1)
FONTAINE LE COMTE (1)
LA CHAPELLE BATON (1)
MIGNE AUXANCES (1)
MONTMORILLON (2)
PARTHENAY VIENNAY (1)
ST CERBOUILLE (1)
ST ROMANS LES MELLE (1)
VALDIVIENNE (1)

Toutes les autres équipes seront en Départemental 2 pour la phase 1.

COUPE ANDRÉ TASSIN

La Commission remercie les 4 arbitres de la rencontre : MM. Johan Georges, Aymeric Duval, Thomas Priscoglio et Rayan Saïd Omar pour avoir officié gracieusement.

COUPE LOUIS DAVID

La Commission remercie les 4 arbitres de la rencontre : MM. Ludovic Taillet, François Dominique Hérault, Axel Angibaud et Rayan Saïd Omar pour avoir officié gracieusement.

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

La Commission remercie les 4 arbitres de la rencontre : Mmes Morgane Chignard, Sabrina Mesrine, Elina Plainchamp et Alice Aubourg pour avoir officié gracieusement.

CHALLENGE des RÉSERVES

La Commission remercie les 3 arbitres de la rencontre : MM. Loïc Epain, Christopher Dupuis et Abraham Zinga pour avoir officié gracieusement.

Le District créditera la somme de 74,80" à M. Xavier Daunay (4^{ème} arbitre) correspondant à ses frais kilométriques et indemnités de match, suite à sa demande.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

La Commission remercie les 4 arbitres de la rencontre : MM. Jonathan Maingueneau, Azeddine Riadi, Alain Robin et Vincent Durand pour avoir officié gracieusement.

ENTENTE

Entente entre équipes : Vouneuil sous Biard / Béruges (1) en Féminines à 11, Départemental 2.

**DIVERS****Courriel du club de St Cerbouille :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Nieuil l'Espoir et Poitiers Asptt :

Pris note

Courriel du club de Leignes sur Fontaine :

Réponse par téléphone pour information avant la publication du PV.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE